

MAREYEURS BASQUES

Société à Responsabilité Limitée au capital de 30.000 Euros

Siège social : SAINT JEAN DE LUZ (64500) – Zone Industrielle du Jalday

RCS BAYONNE 418 156 048

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 16 JUILLET 2009**

L'an deux mille neuf,

Le 16 juillet à 9 Heures,

Les associés de la société à responsabilité limitée « MAREYEURS BASQUES » se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur la convocation régulièrement faite par la Gérance.

Il est établi une feuille de présence, signée par les associés présents en entrant en séance.

SONT PRESENTS :

Monsieur BERECIARTUA ACHEGA José Antonio, cogérant et associé, propriétaire de 300 parts,
Madame ZUZUARREGUI RODRIGO Izaskun, associée, propriétaire de 200 parts,
Monsieur CHEVILLAT Gilles, cogérant.

L'assemblée est présidée par Monsieur BERECIARTUA ACHEGA, cogérant et associé.

Le président constate que les associés présents possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Quitus définitif est donné de la convocation.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- **démission d'un co-gérant**
- **modifications statutaires**

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.

Première résolution

L'assemblée générale qui se reconnaît valablement convoquée et qui donne à la Gérance quitus de sa convocation, prend acte de la démission de Monsieur Gilles CHEVILLAT de ses fonctions de co-gérant, à effet rétroactif du 1^{er} janvier 2009.

Ge



Elle donne quitus entier de son mandat à Monsieur Gilles CHEVILLAT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Comme conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 14 du pacte social, savoir :

ARTICLE 14. NOMINATION ET POUVOIRS DES GERANTS:

La Société est administrée par une ou plusieurs personnes physiques, associés ou non, agissant en qualité de gérant. En présence d'un associé unique, celui-ci exerce cette fonction ou désigne un tiers.

Dans tous les autres cas, les gérants sont nommés par décision ordinaire des associés.

Le Gérant de la Société est :

- *Monsieur José Antonio BERECIARTUA ACHEGA*

Il est nommé pour une durée indéterminée.

Le reste de l'article sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

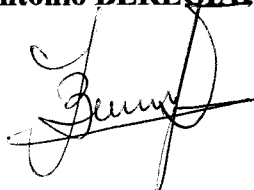
Tous pouvoirs sont donnés à la SCP JUNQUA-LAMARQUE & ASSOCIES en vue de l'accomplissement des formalités légales et de publicité en conséquence des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

Le présent procès-verbal, établi par le président, a été signé par lui et par tous les associés présents.

José Antonio BERECIARTUA ACHEGA Izaskun ZUZUARREGUI RODRIGO



Gilles CHEVILLAT

